**Pièces à fournir pour un partage de succession ou d’indivision conventionnelle :**

Pour assurer la bonne avancée du dossier, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

* Etat-civil – Situation matrimoniale :
* Copie de vos pièces d’identités.
* Questionnaire d’Etat-civil dûment complété (au verso).
* Livret(s) de famille.
* Si vous êtes de nationalité étrangère : extrait d’acte de naissance de moins de 3 mois.
* Si vous êtes mariés à l’étranger : extrait d’acte de mariage de moins de 3 mois.
* Copie de votre contrat de mariage / PACS, du changement de régime matrimonial le cas écheant.
* Votre Relevé d’Identité Bancaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Bien(s) à partager :

-Pour chaque bien immobilier :

* Copie du/des titre(s) de propriété.
* Estimation de la valeur vénale du bien.
* En cas de division parcellaire :

-Document d’arpentage du géomètre-expert.

-Procès-verbal de bornage et plan du géomètre-expert.

-Déclaration préalable + non opposition de la mairie / permis d’aménager.

* Si le bien est en copropriété : Coordonnées du syndic et copie des 3 derniers procès-verbaux de l’assemblée générale.
* Si le bien est loué : Copie du bail et des 3 dernières quittances de loyer.

-Justificatif de toute somme à prendre en compte (compte bancaire, factures, prêt, impôts....

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’ouverture de celui-ci.*

*Dès que le dossier sera complet, un projet d’acte vous sera adressé, assorti du montant précis des frais d’acte.*